

SAINT-GENIS-SUR-MENTHON



BULLETIN MUNICIPAL N°7

SOMMAIRE

	Pages
Le mot du Maire	1
Le budget	2
Le nouveau Conseil municipal	3
Le SIVOM	6
L'eau, de la source au robinet	7
Location de la salle polyvalente	11
Le Musée des Planons	12
Le portage de repas	13
Inauguration de la salle polyvalente	14
Calendrier des fêtes 1996	16
La SACEM	17
La vie associative	18
Il faut savoir	27
Etat civil - Mairie	29

Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Chers Concitoyens,

Informez chacune et chacun d'entre vous des projets et des actions conduites au cours des douze derniers mois, tel est l'objet de ce bulletin municipal. Nous poursuivrons à l'avenir cette publication, considérant que notre devoir est d'expliquer nos décisions.

L'année qui commence verra la mise en oeuvre des propositions pour lesquelles vous nous avez accordé votre confiance au mois de juin dernier. Au cours de l'hiver, des abris bus plus particulièrement destinés aux enfants empruntant les cars scolaires seront installés en bordure de la route départementale n° 47. Leur implantation, calquée sur les arrêts retenus par le Conseil Général, sera définie en concertation avec les services de l'Équipement. Le transport des élèves, toujours plus long et plus problématique dans notre monde rural, en sera facilité.

Sur le plan agricole, l'aménagement du parcellaire du hameau de Manthène constitue une de nos priorités. Dans le cadre de l'OGAF - Opération Groupée d'Aménagement Foncier - conduite dans le canton de Pont-de-Veyle, une aide financière est affectée à cette opération. La concertation entre fermiers et propriétaires doit permettre de conduire à bien le projet afin de rendre la desserte des parcelles cultivées plus facile.

L'informatisation du secrétariat de la mairie, programmée en 1996, améliorera le fonctionnement administratif de la commune. Dans le même temps, le traitement de vos demandes s'en trouvera amélioré.

Permettre aux plus jeunes de pratiquer une activité physique ou sportive à l'image des disciplines aujourd'hui proposées dans la salle polyvalente, est l'objectif que nous nous fixons en aménageant une surface engazonnée près du Menthon. De même, les utilisateurs de la salle et les boulistes auront bientôt une aire de jeux à leur disposition. Dans le domaine de la voirie, l'examen de la signalétique des hameaux a d'ores et déjà débuté. Il débouchera très vraisemblablement sur un nouveau fléchage et la mise en place de panneaux. Là encore, notre préoccupation est de rendre plus aisés les déplacements de ceux qui empruntent nos chemins.

En développant ces projets, nous avons à coeur de répondre à vos attentes. C'est pourquoi les membres de l'équipe municipale et moi-même restons à votre écoute pour toutes autres suggestions.

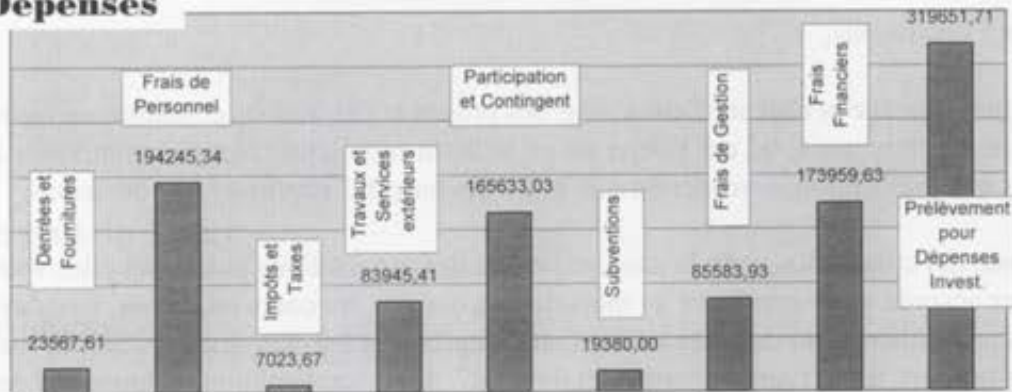
En créant les conditions d'un vrai dialogue entre nous, nous ferons en sorte que 1996 soit une bonne année.

Christophe GREFFET

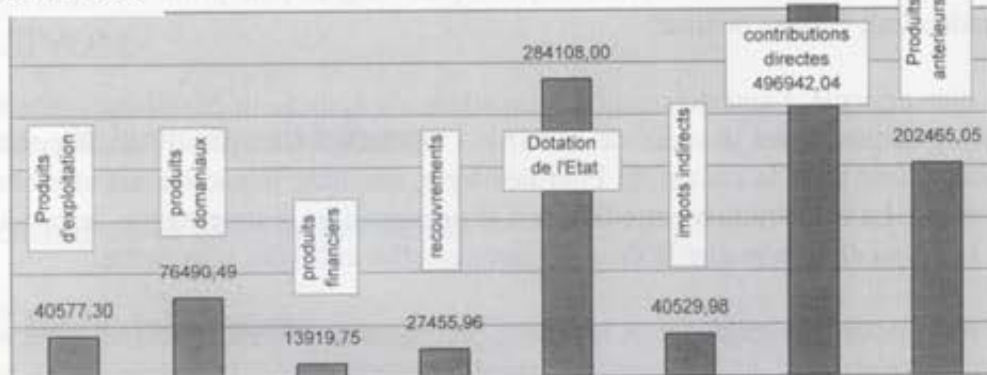
Le Budget 1995

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses



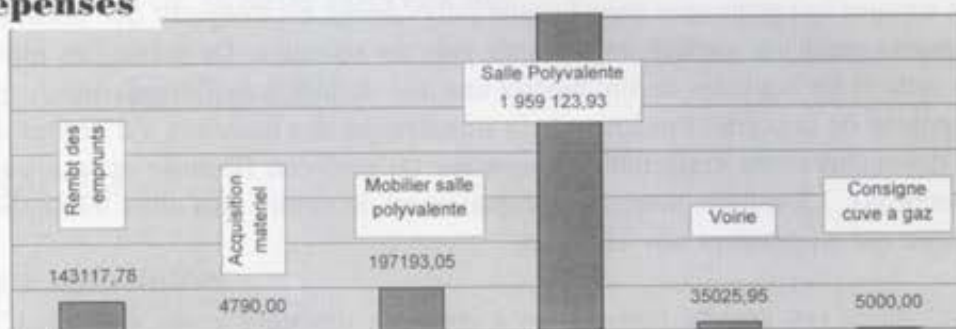
Recettes



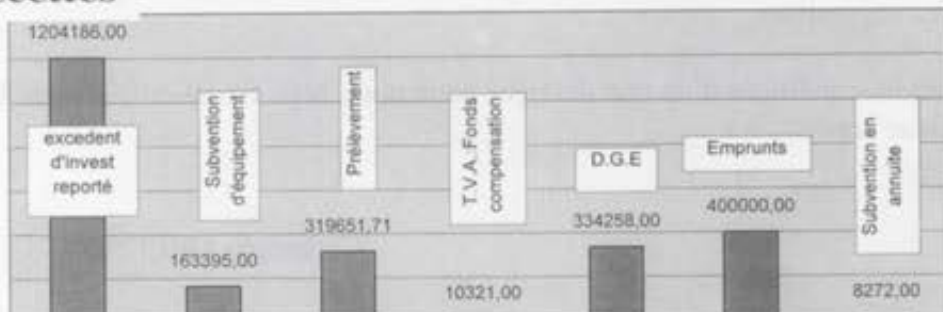
EXCEDENT DE CLOTURE : 109 498,24F

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses



Recettes



EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 95 833 F

Le nouveau Conseil Municipal



(de gauche à droite :)

1^{er} rang : Brigitte Landré, Bernadette Pasqualin, Patrice Ponthus, Edith Robin

2^{ème} rang : Bernard Venet, René Guichard (1^{er} adjoint), Pascal Berthod, Christophe Greffet (Maire), Jean-Christophe Monier, Marius Perrat (2^{ème} adjoint), Pascal Bozonnet

> Les Commissions Communales

Commission Bâtiments :

M. GUICHARD René - M^{me} LANDRE Brigitte - M. BERTHOD Pascal
M. PONTUS Patrice - M. VENET Bernard

Commission Voirie - Assainissement :

M. PERRAT Marius - M. GUICHARD René
M^{me} ROBIN Edith - M. MONIER Jean-Christophe

Commission Animation - Information - Affaires Scolaires :

M^{me} PASQUALIN Bernadette
M^{me} ROBIN Edith
M. BOZONNET Pascal

Commission Appel d'Offres - Adjudication :

M. GUICHARD René - M. PERRAT Marius
M. VENET Bernard

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) :

M. PONTUS Patrice
M^{me} LANDRE Brigitte
M^{me} PASQUALIN Bernadette
M. BOZONNET Pascal

M^{me} MONIER Arlette
M^{me} MONIER Suzanne
M^{me} BUGNOT Léa
M. PELUS Hippolyte

> Les Délégations Syndicales

Syndicat Intercommunal à vocations multiples du canton de Pont-de-Veyle (SIVOM)

Composition du bureau :

- *Président* : M. Jean-François PELLETIER (Maire de Saint-Cyr-sur-Menthon) ;
- *Vice-Présidents* : M. Christian LAY (Cruzilles-les-Mepillat) ; M. Gérard DUBOIS (Maire de Perrex) ;
- *Secrétaire* : M. Guy PELLETIER (Maire de Saint-Jean-sur-Veyle) ;
- *Secrétaire Adjoint* : M. Christophe GREFFET (Maire de Saint-Genis-sur-Menthon) ;
- *Assesseurs* : M. Jean-Luc VERNE (Crottet) ; M. Jean-Paul MOUTOT (Maire de Pont-de-Veyle) ;
- *Délégués de la Commune* : M. Christophe GREFFET (titulaire) ; M^{me} Bernadette PASQUA-LIN (titulaire) ; M. Bernard VENET (suppléant) ; M^{me} Brigitte LANDRE (suppléante).

Le syndicat poursuit les objectifs suivants :

- coordonner les investissements publics dans les communes adhérentes et en faciliter le financement et la réalisation par tout moyen approprié ;
- réaliser les travaux nécessaires à la mise en place de services publics communs ou tout autre organisme au fur et à mesure des nécessités et en assurer le fonctionnement ;
- faire fonctionner ces services ;
- faciliter toute initiative de nature à favoriser l'expansion économique du canton et l'expansion sociale des communes intéressées.

Il est habilité à exercer les compétences suivantes :

- compétences à caractère obligatoire :
 - Collège, fonctionnement et investissement dans le cadre des délégations qui pourront lui être dévolues par le Département ;
 - Gymnase : fonctionnement et investissement ;
- compétences à caractère optionnel :
 - construction, entretien et gestion des garages pour la Gendarmerie ;
 - ordures ménagères : collecte et traitement ;
 - Syndicat d'Initiative intercommunal et animation ;
 - aide au développement du sport dans le cadre du canton : construction d'un vestiaire et éclairage du stade pour le club de rugby cantonal ;

● aide au développement industriel ou artisanal ;

● aide au développement du sport, des loisirs et de la culture : aide aux équipements des communes adhérentes pour des projets qui devront être subventionnables par le Département ou la Région et qui auront été retenus par la Commission sports, loisirs, culture. Chaque commune adhérente à l'option sera bénéficiaire d'un droit de tirage de 200 000 F pour une durée de six ans. Le montant de la subvention sera de 15 % du montant H.T. des travaux ;

● participation au programme d'aménagement du temps et du cadre de vie des enfants des écoles primaires signé entre les communes et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Ain : versement d'une subvention par année scolaire à compter de l'année 1990-91 à la section cantonale des œuvres laïques du canton de Pont-de-Veyle.

Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Basse-Veyle et de ses affluents

- *Président* : M. Guy PELLETIER (Maire de Saint-Jean-sur-Veyle) ;

- *Délégués de la commune* : M. Christophe GREFFET (titulaire) ; M. René GUICHARD (titulaire) ; M. Patrice PONTUS (suppléant) ; M. Pascal BERTHOD (suppléant).

Ce syndicat a pour objet la remise en état de tous les cours d'eau du bassin de la Basse-Veyle et l'hydraulique agricole.

Syndicat intercommunal d'électricité du département de l'Ain

Composition du bureau :

- *Président* : M. Jean PEPIN (président du Conseil Général, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux) ;

- *Vice-Présidents* : M. Louis BLAISE (Maire de Saint-Jean-de-Thurigneux) ; M. Clovis BERTHON (Grilly) ; M. Jean RAPPY (Hautecourt-Romanèche) ; M. Helmut SCHWENZER (Maire de Virieu-le-Petit) ;

- *Délégués de la Commune* : M. Christophe GREFFET.

Le syndicat a pour rôle de :

- contribuer à créer un équilibre entre zone urbaine et zone rurale au sein du département par ses missions d'électrification, de conseils et ses aides financières ;

- permettre à l'agriculture, l'artisanat, les

petites entreprises, de se maintenir, voire même de se développer et se moderniser, par ses contributions financières :

- permettre aux élus de mettre en œuvre la réalisation de leurs projets.

Domaines d'intervention : en électrification rurale :

- renforcement des réseaux : depuis 1984, le syndicat assure gratuitement le renforcement des réseaux existants pour le compte des communes ou syndicats locaux dans lesquels il perçoit la taxe ;

- extensions de réseaux : ces travaux se rapportent à l'alimentation en électricité de toutes les réalisations dont les communes assurent la maîtrise d'ouvrage (équipements communaux et intercommunaux).

- éclairage public, en mission de conseil.

Syndicat intercommunal de voirie

Composition du bureau :

- *Président* : M. CHAVENT (Maire de Montmerle) ;

- *Vice-Présidents* : M. BAILLY (Maire de Saint-Etienne-sur-Chalaronne) ; M. PHILIPPON (Maire de Thoisse) ;

- *Membres* : M. BASTIAN (Montmerle) ; M. BOURDON (Saint-Cyr-sur-Menthon) ; M. CATHERIN (Laiz) ; M. CHARDIGNY (Grièges) ; M. PICARD (Maire de Garnerans) ;

- *Délégués de la Commune* : M. Marius PERRAT (titulaire) ; M. Jean-Christophe MONIER (suppléant).

Le rôle de ce syndicat est d'entretenir les voies communales à la demande de la collectivité.

Syndicat intercommunal de distribution d'eau «Saône-Veyle»

Composition du bureau :

- *Président* : M. Georges RENAUD ;

- *Vice-Présidents* : M. Jean-François PELLETIER (Conseiller Général, Maire de Saint-Cyr-sur-Menthon) ; M. Lucien GRANGER (Maire de Crottet) ; M. Michel PELLETIER (Maire de Dommartin) ;

- *Secrétaire* : M. Henri TRALLERO (Maire de Bagé-le-Châtel) ;

- *Assesseurs* : M. Jean-Yves GONOD ; M. Jean CORBI ;

- *Délégués de la Commune* : M. Christophe GREFFET (titulaire) ; M. René GUICHARD (titulaire) ; M. Jean-Christophe MONIER (suppléant) ; M. Pascal BERTHOD (suppléant).

Le rôle de ce syndicat est l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable.

Syndicat intercommunal à vocation unique du Centre de Secours de Pont-de-Veyle

Composition du bureau :

- *Président* : M. Jean-Paul MOUTOT (Maire de Pont-de-Veyle) ;

- *Vice-Présidents* : M. Henri TRALLERO (Maire de Bagé-le-Châtel) ; M. Gérard DUBOIS (Maire de Perrex) ;

- *Secrétaire* : M. Jean MUSY (Maire de Biziat) ;

- *Secrétaire Adjoint* : M. Michel PELLETIER (Maire de Dommartin) ;

- *Délégués de la Commune* : M. Christophe GREFFET (titulaire) ; M. Bernad VENET (titulaire) ; M^{me} Edith ROBIN (suppléante).

Le syndicat a pour objet d'assurer le service communal de secours et de lutte contre l'incendie.

Par ailleurs, il peut, sous forme de subvention ou de participation aux annuités de remboursement d'emprunts, aider au financement de la construction d'un local de pompiers réalisé par une commune membre du syndicat, pour son corps d'intervention.

Syndicat intercommunal à vocation unique-activités économiques du canton de Pont-de-Veyle

Composition du bureau :

- *Président* : M. Jean-Marie BEAUDET (Maire de Laiz) ;

- *Vice-Présidents* : M. Guy PELLETIER (Maire de Saint-Jean-sur-Veyle) ; M. Jean-Paul MOUTOT (Maire de Pont-de-Veyle) ;

- *Secrétaire* : M. Claude QUARRET (Cormoranche-sur-Saône) ;

- *Secrétaire Adjoint* : M. Christophe GREFFET (Maire de Saint-Genis-sur-Menthon) ;

- *Assesseurs* : M. Jean-François PELLETIER (Conseiller Général, Maire de Saint-Cyr-sur-Menthon) ; M. Bernard POULET (Grièges) ;

- *Délégués de la Commune* : M. Christophe GREFFET (titulaire) ; M^{me} Edith ROBIN (suppléante).

Le syndicat a pour objet la réalisation de toutes actions visant à favoriser le développement économique local et notamment :

- la réalisation de zones d'activités ;

- la construction d'immobilier d'entreprise ;

- le développement du logement.

Syndicat Intercommunal à vocations multiples (SIVOM) du canton de Pont-de-Veyle

> Séance du 30 janvier 1995 à Cormoranche-sur-Saône

- L'assemblée se prononce pour l'adhésion du SIVOM au syndicat mixte Bresse-Revermont-Val-de-Saône.

- Equipement des communes : la somme de 60 000 F inscrite au budget concerne les communes de Saint-Genis (salle polyvalente) et Laiz (bibliothèque).

- La participation annuelle de 2 francs par habitant versée pour la Route de la Bresse est augmentée de 1,10 francs en 1995 pour la réalisation d'une plaquette d'appel.

- L'assemblée accorde 20 000 F au groupement des bibliothèques du canton pour leur action d'animation et 13 000 F à l'ADAMAC pour le financement d'un loyer. Le SIVOM décide de financer le projet d'apprentissage de la natation dans le cadre du CATE à hauteur de 45 000 F.

> Séance du 20 février 1995 à Pont-de-Veyle

- Crèche des Bout' Chou : l'assemblée donne un avis favorable pour une subvention de 24 000 F qui correspond à une base de 4 F par journée - enfant.

- Vote du budget : + section de fonctionnement : 2 323 752 F (dont 1 496 000 F de participation des communes, la participation de St-Genis s'établit à 37 470 F), + section d'investissement : 992 678 F.

- L'assemblée décide une aide en annuité d'une durée maximum de 15 ans d'un montant de 90 000 F pour l'humanisation de l'hôpital de Pont-de-Veyle et de 30 000 F pour la construction de la maison familiale.

> Séance du 10 juillet 1995 à Perrex

- Election du bureau du SIVOM :

Président : Jean-François PELLETIER

1^{er} Vice-Président : Christian LAY
2^{ème} Vice-Président : Gérard DUBOIS
Secrétaire : Guy PELLETIER
Secrétaire-adjoint : Christophe GREFFET
Assesseurs : Jean-Luc VERNE
Jean-Paul MOUTOT

- Trois commissions sont constituées :
- commission sports-loisirs-culture
- commission traitement des déchets
- commission sociale

- Une aide de 10 000 F est accordée aux Compagnons du Devoir de Pont-de-Veyle pour l'organisation des Assises Nationales.

- 50 000 F sont accordés pour l'achat d'un véhicule de portage de repas à domicile. Ce service a été mis en place depuis l'hôpital de Saint-Laurent-sur-Saône.

> Séance du 11 décembre 1995 à Saint-Genis-sur-Menthon

- Vote du budget supplémentaire : sont décidées la fourniture d'un ordinateur dans le cadre du réseau d'aide spécialisée des cantons de Pont-de-Veyle - Bâgé-le-Chatel pour 13 990 F ainsi que la mise aux normes de sécurité des paniers de basket du gymnase de Pont-de-Veyle pour la somme de 3 870 F. Le versement de 990 F au profit de l'association Santé Jeunes pour la création de la carte santé est accepté.

Au titre de l'année 1995, la somme de 11 400 F sera versée à la crèche des Bout' Chou de Pont-de-Veyle.

- Proposition est faite d'accorder des aides financières à toutes opérations de sauvegarde de monuments historiques du canton. Un dossier sera élaboré afin de définir les actions, les modes de financement et les besoins.

◀ L'eau, de la source au robinet ▶

En quelques années, l'eau est devenue un sujet de préoccupation essentiel. La protection, de même que la gestion de ce bien naturel suscitent l'intérêt d'une fraction toujours plus importante de la population. C'est pourquoi nous avons choisi de traiter ce dossier en quelques pages.

LE RÉSEAU

Le syndicat des eaux Saône-Veyle crée et entretient le réseau de distribution de l'eau : châteaux d'eau, canalisations, stations relais. Il regroupe douze communes soit environ 16 000 habitants : Bâgé-la-Ville, Bâgé-le-Châtel, Dommartin, Feillens, Replonges, Crottet, Perrex, Pont-de-Veyle, Saint-André-de-Bâgé, Saint-Cyr-sur-Menthon, Saint-Genis-sur-Menthon, Saint-Jean-sur-Veyle. Saint-Genis appartient à la structure depuis sa création en 1948.

Les cinq puits de captage de l'eau situés sur la commune de Replonges se répartissent en deux zones :

- La Madeleine (vers 1960) : 2 puits d'un diamètre de 4 m et d'une profondeur moyenne de 9,50 m.
- La Vuidée (1978-1991) : 3 puits de 2 m de diamètre et d'une profondeur de 15,50 m, 10,80 m et 12,00 m.

> La station de pompage de La Madeleine

(766 000 m³ d'eau en 1994) alimente les communes Nord du réseau :

- Bâgé-la-Ville
- Bâgé-le-Châtel
- Dommartin
- Feillens
- Replonges

De La Madeleine, l'eau est refoulée vers le château d'eau de Bâgé-le-Châtel puis renvoyée grâce à des stations relais sur le château de Bâgé-la-Ville. Depuis cette station, une partie de l'eau est acheminée vers Chevroux pour être vendue au syndicat intercommunal des eaux de Basse Reysouze.

Capacité des châteaux d'eau :

- Bâgé-le-Châtel : 1000 m³ en 2 cuves
- Bâgé-la-Ville : 1000 m³ en 2 cuves

Ces châteaux, outre le stockage, permettent de maintenir une pression au départ dans le réseau.

> La station de pompage de la Vuidée

(628 000 m³ d'eau en 1994) alimente les communes Sud du réseau :

- Crottet
- Perrex
- Pont-de-Veyle
- Saint-André-de-Bâgé
- Saint-Cyr-sur-Menthon
- Saint-Genis-sur-Menthon
- Saint-Jean-sur-Veyle

L'eau reçue de «La Vuidée» par le château de Crottet est refoulée sur le château de Saint-Cyr-sur-Menthon grâce à une station relais comprenant deux groupes de pompage.

Capacité des châteaux d'eau :

- Crottet : 1500 m³ en une cuve
- Saint-Cyr-sur-Menthon : 1000 m³ en une cuve

> Les canalisations

Les 308 600 mètres de réseau se répartissent ainsi :

- 147 900 m de tuyaux amiante ciment
- 107 800 m de tuyaux fonte
- 52 900 m de tuyaux PVC

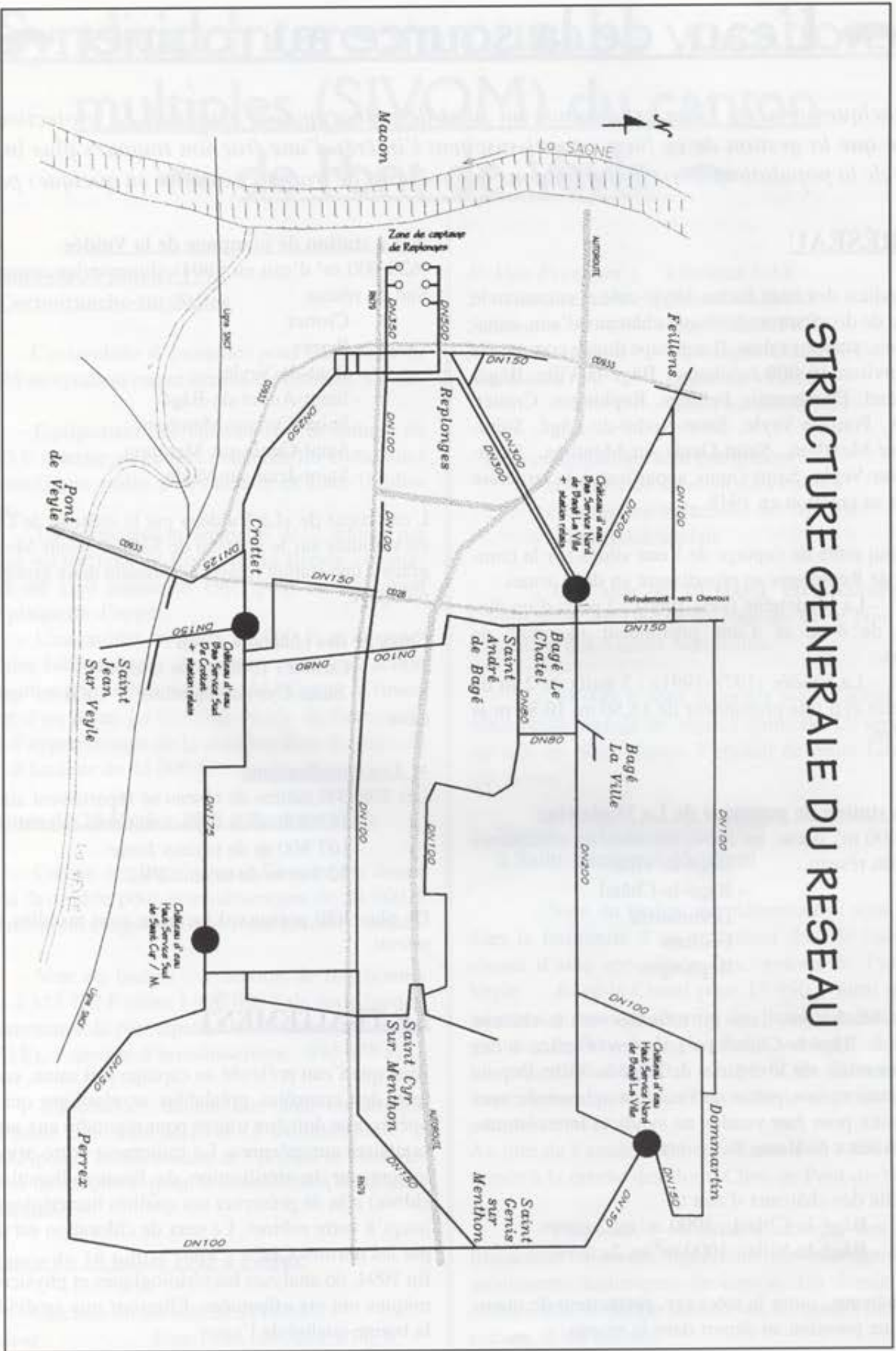
De plus, 480 poteaux d'incendie sont installés sur le réseau.

LE TRAITEMENT

Bien que l'eau prélevée au captage soit saine, compte tenu des contrôles préalables et réguliers qui sont opérés, elle doit être traitée pour répondre aux normes sanitaires européennes. Le traitement porte principalement sur la stérilisation de l'eau (adjonction de chlore) afin de préserver ses qualités bactériologiques jusqu'à votre robinet. Le taux de chloration est défini par les normes CEE.

En 1994, 66 analyses bactériologiques et physico-chimiques ont été effectuées. Elles ont mis en évidence la bonne qualité de l'eau.

STRUCTURE GENERALE DU RESEAU



La teneur en nitrate est stable : entre 19 et 22 mg/l suivant la zone de captage, la norme étant de 50 mg/l.

> La société fermière

Le syndicat Saône-Veyle fait appel à une société privée spécialisée pour gérer l'eau, la SEREPI.

Un contrat d'affermage définit la mission de la SEREPI et ses prestations, sur les plans technique et tarifaire :

- à la source : protection, surveillance et entretien du captage et des puits,
- à la production : fonctionnement et entretien des équipements de station de pompage.
- au niveau du stockage : gestion et surveillance des réservoirs ; maintien d'un volume minimum dit «réserve incendie» ; traitement sanitaire annuel.

Le personnel de la SEREPI comprend au total 11 personnes à temps plein et une personne à mi-temps. Il est installé dans les locaux de «La Vuidée» loués à la

SEREPI par le syndicat Saône-Veyle.

L'accueil dans les bureaux est assuré par deux agents administratifs qui traitent toutes les tâches relatives à la facturation, aux courriers...

LE PRIX DE L'EAU

Abonnement : - SEREPI : 116,65 F H.T. par semestre
 - Syndicat Saône-Veyle : 75,00 F H.T. par semestre

Consommation : - SEREPI : 2,96 F H.T. le m³
 - Syndicat Saône-Veyle : 1,94 F H.T. le m³

Redevances perçues par les organismes de l'Etat :

- F.N.D.A.E. (Ministère de l'agriculture)
0,125 F H.T. le m³
- Agence de l'eau : 0,20 F H.T. le m³



serepi

S.A. AU CAPITAL DE 9 357 380 F

RCS LYON B 955 503 016

SIEGE SOCIAL :

958, CH P DREVET BP 154

69161 RILLIEUX CEDEX

BUREAU LOCAL :

CHEMIN DE LA VUIDEE

01750 REPLONGES

TEL : 85 31 01 35

BUREAUX OUVERTS TOUTS LES JOURS DE 8H A 12H

ET DE 13H30 A 17H30 SAUF WEEK END ET JOURS FERIES

LE VENDREDI FERMETURE A 16H30

FACTURE

du 23 OCTOBRE 1995 N°

N° client

ADRESSE DE CONSOMMATION :

....

01380 SAINT GENIS SUR MENTHON

DESTINATAIRE :

INDEX ESTIME	No du compteur	NOUVEL INDEX	ANCIEN INDEX	Consommation
		1277 LE 18/10/95	1192 Le 02/03/95	85 M3

DETAIL DE LA FACTURATION

SERVICE DE L'EAU

0104 REDEV. ABONNT SEREPI	DE 10/95 A 04/96				
0103 CONSOMMATION PART SEREPI		85	2,96	251,60	5,5
CONTRIBUTIONS PERÇUES POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITES :					
0204 REDEV. ABONNT SYNDICAT	DE 10/95 A 04/96			75,00	5,5
0203 CONSOMMATION PART SYNDICALE		85	1,94	164,90	5,5
0703 REDEVANCE FONDS NATIONAL D ETAT		85	0,125	10,63	5,5
0902 AGENCE DE BASSIN (PRELEVEMENT)		85	0,20	17,00	5,5

Sous-total

Total Hors Taxe		635,78
TVA à 5,50 % sur	635,78	34,97
(T.V.A acquittée sur les débits)		
Total de la Facture		670,75



● Captée à «la Vuidée» (Replonges)...



... stockée à Crottet ...●



● ... puis à Saint-Cyr-sur-Menthon...



... l'eau alimente votre foyer ●

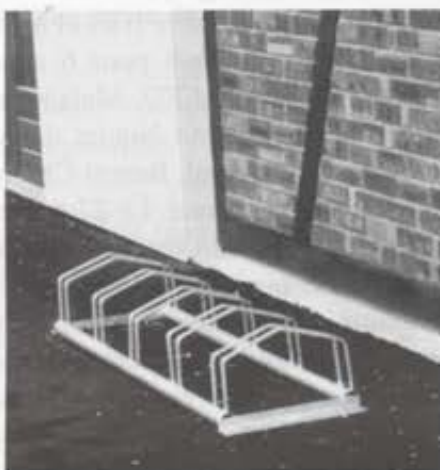
Location de la salle polyvalente

> Réservation

La réservation n'est effective que lorsque la commune de Saint-Genis a reçu le contrat de location dûment signé accompagné d'un chèque de caution de 1000 F.

> Assurance

Le locataire devra s'assurer pour les biens lui appartenant, pour les dommages causés aux tiers et pour tous dommages pouvant engager sa responsabilité, aussi bien dans les locaux qu'aux abords immédiats de la salle. Une attestation d'assurance stipulant la renonciation à tous recours, tant du locataire que de son assureur, contre la commune de Saint-Genis, devra être fournie avant la prise de possession des locaux.



> Tarifs

Association

- associations locales/associations St-Genis/St-Cyr
 - manifestation à but non lucratif : gratuit (sauf cuisine : 50 F)
 - manifestation à but lucratif : 200 F (+ cuisine : 150 F)
- NB : salle sud : gratuit*
- associations extérieures
 - manifestations à but lucratif : idem particuliers ext.



Personne privée

- de la commune :
 - salle sud/grande salle/cuisine :
 - 1^{er} jour : 700 F
 - 2^{ème} jour : 350 F
 - salle sud/cuisine : 325 F
- extérieure :
 - grande salle/salle sud/cuisine :
 - 1^{er} jour : 1 000 F
 - 2^{ème} jour : 500 F
 - salle sud/cuisine : 450 F

Autres manifestations

- vin d'honneur (demi-journée) :
 - personne de la commune : 250 F
 - personne extérieure : 400 F

> Matériel mis à disposition

- Sonorisation (micros/CD/cassettes) :
 - particulier de la commune et association : 100 F
 - particulier extérieur et association : 150 FUne caution de 500 F est exigée.
- Vaisselle : 25 centimes l'article emprunté

> Etat des lieux

Un inventaire sommaire des lieux loués, du matériel et du mobilier est effectué au début et à la fin de l'occupation des locaux.

Les dégradations seront facturées par la commune.

> Nettoyage et rangement

Après la manifestation, le matériel sera rangé à l'emplacement prévu à cet effet. Le locataire abandonnera les lieux propres et débarrassés de tout matériel lui appartenant. Le balayage et le nettoyage seront assurés par ses soins. En cas de mauvais nettoyage, une somme de 200 F sera exigée du locataire.

Lorsque des habitants de Saint-Genis entrent au musée...

C'est en septembre dernier que le domaine des Planons a ouvert ses portes au public à Saint-Cyr-sur-Menthon. Parmi les évocations de ce musée, il en est une qui nous réjouit plus particulièrement : celle d'un couple de Saint-Genis parti s'installer aux Planons à la fin du XVIII^{ème} siècle.

Sitôt la porte de la maison d'habitation franchie, un subtil parfum de voyage saisit le visiteur. Voyage dans le temps bien sûr, grâce à une mise en scène sonore des lieux. Nous sommes en 1784, Benoit Chaffot, laboureur et fermier du domaine, vient de décéder. Le curial procède à l'inventaire des biens du défunt : chaudières, marmites, beurrière, couverts, bois de lit... sont ainsi soigneusement répertoriés. De la « maison » à la chambre des filles en passant par le lavoir, l'homme de loi est accompagné de la veuve Claudine Doucet. Cette jeune femme dans la peine est née trente ans plus tôt, le 1er mars 1754 très exactement, à Saint-Genis-sur-Menthon où ses parents, Philibert Doucet et Denise Manigand sont fermiers.

Son défunt mari Benoit Chaffot est originaire du hameau de Loïse, paroisse de Bâgé-la-Ville. Marié en premières nocces à Jeanne Noblet, il s'établit à Saint-

Genis en février 1767 en louant le domaine de Nécudet à Anne Samyon moyennant 900 livres, 15 moules de bois fagot, une charrée de foin... 20 poulets, 20 livres de beurre frais et 8 chapons gras par an. Le bail est renouvelé pour 6 années devant maître Rivet le 25 janvier 1777. Mais le sept novembre de la même année, Jeanne Noblet descend au tombeau à l'âge de 32 ans. Seul, Benoit Chaffot ne peut assumer les tâches de la ferme. Le 27 octobre 1778, il épouse Claudine Doucet en secondes nocces. Le couple quitte Saint-Genis quelques années plus tard et s'installe au domaine des Planons. C'est là, en 1784, que meurt Benoit Chaffot et que deux siècles plus tard, il nous est permis de pénétrer dans l'intimité de cette famille. D'ailleurs, lorsque vous vous rendrez aux Planons, vous pourrez le constater : Benoit et sa femme Claudine sont plus que jamais présents !



Service de portage de repas

Vous avez plus de 60 ans

Vous avez des difficultés à faire vos courses pour différentes raisons :

- Pas de commerce général à proximité
- Pas de véhicule
- Vous avez du mal à porter vos sacs...

Vous n'avez pas toujours envie de préparer vos repas

Pourtant, et c'est normal, vous souhaitez rester chez vous le plus longtemps possible.

Peut-être, alors, le portage de repas à votre domicile est-il une solution envisageable.

Ce service est mis en place à partir de l'hôpital de Saint-Laurent. Il présente toutes les garanties d'hygiène indispensables (les services vétérinaires départementaux ont collaboré à son étude).

Les repas vous sont livrés en liaison froide, c'est-à-dire en barquettes ou en poches plastiques à une température froide (inférieure à + 3°C, la température de votre réfrigérateur). Il ne s'agit ni de surgelés, congelés ou conserves. C'est un **produit frais refroidi rapidement**. Cette présentation préserve les qualités gustatives des produits tout en garantissant leur innocuité.

A votre demande, le livreur passera chez vous pour y déposer les **repas de midi et du soir** pour un **prix forfaitaire de 40 Francs**. Ce prix comprend obligatoirement les deux repas.

Vous aurez donc à votre disposition un repas pour midi et un repas pour le soir dont les portions seront étudiées pour que vous puissiez les consommer dans la journée afin d'éviter de garder «des restes pour plus tard» ce qui ne présenteraient plus les mêmes garanties d'hygiène.

Vos **régimes «classiques»** pourront être respectés (sans sel, diabétique, etc...).

Le **réchauffage** de votre repas pourra se faire de nombreuses façons :

- au four à micro-ondes si vous en disposez
- au four classique
- au bain-marie
- dans une casserole...

Le livreur sera à votre disposition pour répondre à vos questions concernant le mode d'emploi.

La mise en route du service pour vous, peut se faire en contactant **directement l'hôpital de St Laurent**.

La demande devra nous parvenir au moins **72 heures à l'avance**. Le livreur passera chez vous lors de sa tournée et vous passerez votre commande, elle sera notée sur un carnet et vous en garderez un exemplaire signé.

Le **règlement sera mensuel**, géré par le Percepteur de Saint-Laurent.

Pour toute inscription, téléphoner à :

**l'Hôpital de Saint-Laurent
85.39.09.90**

du Lundi au Vendredi de 8 h 00 à 17 h 00

Inauguration de la salle polyvalente



Jean Pépin,
Jean-Paul Emin (sénateur),
Michel Voisin,
Pierre-André Peyvel,
Jean-François Pelletier,
Christophe Greffet.

Ils ont dit :

➤ **Pierre-André Peyvel**

*Secrétaire général de la préfecture de l'Ain
Sous-préfet d'arrondissement*

«Vous me permettrez de remercier et de rendre hommage. De remercier d'abord pour cette réalisation, cette commune qui n'en avait pas eue de semblable depuis de nombreuses années ; remercier l'équipe municipale qui a su conduire à bien cette réalisation ; remercier l'architecte et les entreprises qui ont su si bien adapter ce bâtiment à la Bresse.

Mais je voudrais surtout rendre hommage, bien sûr, à Monsieur Abel Greffet. A peine arrivé dans le département, la visite que j'ai faite à Saint-Genis, c'était la visite de son enterrement et nous étions ce jour-là tous réunis dans la peine à l'église du village. Nous sommes aujourd'hui aussi réunis et nous devrions être dans la joie, la peine, au fond la vie même. Et le fait que par décision du Conseil Municipal cette salle s'appelle salle Abel Greffet, est je crois à son image même. Cette salle est une salle du pays, une salle de Bresse comme il était lui même bressan ; cette salle s'est réalisée grâce à l'action efficace, opiniâtre de son Maire et de son Conseil Municipal comme lui avait forgé sa vie, monté son entreprise avec son frère et ses collaborateurs. Au fond, il y a plus qu'une image, il y a un symbole. Comme lui aimait la vie, comme lui avait participé au développement de la commune, comme lui, cette salle accueillera les rassemblements de personnes, la joie des événements familiaux ou associatifs».

➤ **Michel Voisin**

Député de la circonscription

«Vous avez ici, dans cette réalisation, un exercice évident de ce qu'est l'aménagement du territoire. Le tra-

vail est aujourd'hui devant vos yeux, c'est une très belle réalisation mais elle cache des heures d'efforts et certainement des instants difficiles au cours de réunions qui entraînent des débats et des contradictions.

On a certainement oublié de vous dire, puisqu'on ne l'a certainement pas comptabilisé, ce qu'a pu être le temps passé par le Maire, l'équipe municipale, avant que cette réalisation ne voit le jour. Je voudrais souligner tout ce que les élus municipaux à travers Abel Greffet représentent dans la vie d'une commune. On a trop tendance à l'oublier, la fonction est souvent décriée mais c'est pour ça que nos communes rurales ont une vitalité».

➤ **Jean Pépin**

*Sénateur de l'Ain - Président du conseil général
Président de l'Association des Maires du département*

«C'est une journée dont il est un peu difficile d'exprimer le caractère. Nous sommes dans cet état d'esprit de joie parce que nous inaugurons une très belle réalisation, un très bel équipement et dans le même temps nous avons une pensée émue pour Monsieur Abel Greffet. Nous sommes les uns et les autres très heureux de pouvoir être présents pour marquer un moment avec vous aussi important dans la vie d'une commune. Et ce moment est un aboutissement, parce que c'est l'aboutissement».



«Abel Greffet» le 30 septembre 1995



tissement d'un travail, travail de réflexion d'une équipe municipale animée par son Maire, conseillée par les techniciens de goût, architectes et autres corps professionnels, et réalisé par des entreprises régionales, voisines, de qualité.

Ce bâtiment est une réussite architecturale, une identification avec une région. Les caractéristiques du bâti bressan sont présentes : le bois, la brique, la couleur de la terre et du pisé, les formes traditionnelles avec des toits importants posés sur un volume aux formes équilibrées. Dans le même temps, il se tourne dans une fonction moderne, celle des salles polyvalentes qui permettent la réunion des associations, des sociétés, des familles sur des thèmes d'aujourd'hui».

> Jean-François Pelletier

Conseiller général du canton de Pont-de-Veyle

«On découvre un bâtiment superbe, un bâtiment fonctionnel. On mesure tout le travail qui a été réalisé lors des diverses réunions pour arriver à ce résultat : travail important des entreprises mais également effort important de la commune. Les sociétés locales en seront les grands bénéficiaires.

Je me rappelle l'hiver dernier, accompagné d'Abel Greffet, nous visitons ce chantier ; se dégageait toute la passion qu'il avait pour cette réalisation extraordinaire. Je souhaite qu'elle soit pour la commune un lieu de rencontres, un lieu de loisirs mais surtout un lieu de convivialité».

> Christophe Greffet

Maire de Saint-Genis-sur-Menthon

«Cette journée est placée sous le signe de la joie et de la gaieté. Elle est également empreinte d'émotion. Emotion toute particulière lorsque Monsieur Michel Voisin, député et Monsieur Jean Pépin, président de

l'association des Maires du département, ont dévoilé dans le hall d'entrée une plaque à la mémoire d'Abel Greffet. Ce geste est un hommage unanime que notre commune a voulu rendre à son ancien Maire. C'est en effet lui qui a initié ce projet de salle polyvalente et qui l'a conduit jusqu'à sa disparition au mois de mars dernier.

«Pour réussir de grands projets» disait Bergson «il faut agir comme si l'on ne devait jamais partir». Telle a été la devise d'Abel Greffet. Son souhait, c'était d'ailleurs d'inaugurer cette salle au mois de juin dernier afin de remercier les membres de la précédente équipe municipale qui l'avait soutenu dans ce projet et qu'il me faut aujourd'hui féliciter pour le travail accompli. Le destin ne lui en aura malheureusement pas laissé le temps. C'est en souvenir du rôle déterminant qui a été le sien dans la création de ce lieu et en hommage aux 24 années qu'il a consacrées à la vie de notre commune comme Adjoint puis comme Maire, que nous donnons aujourd'hui à cette salle le nom d'Abel Greffet.

Il nous reste maintenant à donner vie, à donner une âme si l'on peut dire, à cette salle pour qu'elle devienne ce lieu de rencontre qu'Abel Greffet avait souhaité mettre à la disposition de tous.

Pour ma part, je souhaite que cette salle polyvalente devienne un véritable symbole ; le symbole d'une commune pleine d'enthousiasme comme l'est Saint-Genis-sur-Menthon.



Calendrier des fêtes 1996

FEVRIER

- Dimanche 11 : Repas paroissial à St-Cyr
Dimanche 18 : Assemblée générale Anciens Combattants
Samedi 24 : Assemblée générale et choucroute des Donneurs de sang

MARS

- Samedi 02 : Choucroute de la cantine scolaire
Dimanche 03 : Assemblée générale des Chantiers de Jeunesse
Samedi 09 : Carnaval (Comité des Fêtes)
Samedi 16 : Banquet des classes
Dimanche 17 : Matefaims
Mardi 19 : Commémoration du 19 Mars 1962
Samedi 23 : Repas Société de Chasse
Samedi 30 : Concours de belote Club du 3ème Age

AVRIL

- Samedi 13 : Buffet campagnard FNACA à St-Cyr
Dimanche 14 : Chorale Canta-Veyle
Samedi 20 : Compétition amicale de lutte Comité des fêtes et d'animation

MAI

- Mercredi 08 : Commémoration de l'Armistice 1945
Vendredi 10 : Assemblée générale comité des fêtes et d'animation

JUIN

- Samedi 15 : Fête des écoles à Grièges
Dimanche 16 : Concours de pêche à St-Cyr
Dimanche 23 : Gala Ateliers de la Danse

JUILLET

- Dimanche 14 : Repas champêtre Société de pêche à St-Cyr

AOÛT

- Dimanche 18 : Concours de pêche à St-Cyr (Arringe)
Samedi 24 : Fête patronale - Méchoui
Dimanche 25 : Fête patronale

SEPTEMBRE

- Samedi 21 : Concours de belote Comité de fleurissement

NOVEMBRE

- Lundi 11 : Commémoration de l'Armistice 1918
Samedi 16 : Soirée détente Comité des fêtes et d'animation
Dimanche 24 : Loto des Donneurs de Sang
Samedi 30 : Pot au feu Club du 3ème Age

DECEMBRE

- Dimanche 08 : Assemblée générale - Banquet FNACA
Vendredi 20 : Arbre de Noël Sou des Ecoles

◀ SACEM, mode d'emploi ▶

«Quoi ? Il faut payer la SACEM ?

*Mais on a même pas fait de bénéfice ! Il n'y avait même pas d'entrées payantes !
«Ils exagèrent !»*

Combien de fois a-t-on entendu ce type de remarque à l'issue d'une manifestation où était diffusée de la musique...

Souvent vécus comme un impôt, qui plus est arbitraire, il semble que les droits d'auteurs ne soient pas encore entrés dans les moeurs. Il ne vient à personne l'idée de ne pas payer le traiteur ou le fournisseur de boissons, mais les auteurs compositeurs, ça doit vivre de l'air du temps...

➤ Quels droits doit-on verser ?

Lorsque des musiciens, des chanteurs, se produisent en spectacle, l'organisateur doit obtenir l'autorisation des auteurs pour utiliser leurs oeuvres et verser ensuite des droits à la SACEM. Ces droits sont distincts du cachet payé à l'interprète même si celui-ci est l'auteur.

En cas de diffusion de musique enregistrée (disques, cassettes), s'ajoutent les droits voisins destinés aux musiciens, artistes interprètes et producteurs de disques : c'est la rémunération équitable

➤ Peut-on diffuser de la musique sans autorisation ?

Non, en dehors de l'utilisation dans le strict cercle familial. Une autorisation préalable doit être demandée à la SACEM, 15 jours avant la manifestation,

- que celle-ci soit organisée par une association de bénévoles, une commune, un comité des fêtes, ou une entreprise de spectacles,

- que la musique soit interprétée par des professionnels ou des amateurs, qu'elle soit diffusée par des disques, des cassettes, la radio, la télévision,

- que la musique soit essentielle ou qu'elle serve de fond sonore.

➤ Comment sont calculés les droits ?

Le principe, c'est que l'auteur soit intéressé à l'exploitation de son oeuvre. Les droits sont proportionnels aux recettes (entrées, restauration, consommation...) et une redevance minimale est calculée d'après les dépenses (artistes, location, sono, publicité...). En aucun cas, ils ne sont déterminés en fonction

du bénéfice. Dans le cas d'une manifestation gratuite, ou pour la sonorisation d'une kermesse ou d'un repas, ils sont forfaitaires.

Si le montant est un peu complexe à évaluer, on peut, en prévision, se référer à la base suivante : 8,8 % des recettes brutes «droits d'accès» (entrées, abonnements) et 4,40 % des autres recettes brutes (buvettes, repas...) ; sur les séances avec entrées libres : 6,6 % sur toutes les recettes brutes.

➤ Quelles démarches effectuer ?

Dans les 10 jours suivant la manifestation, l'organisateur adresse à la SACEM un état des recettes et des dépenses et le programme des oeuvres exécutées (formulaires-types délivrés par la SACEM). Il règle le montant des redevances dans un délai de 23 jours suivant la date d'émission des notes de débit adressées par la SACEM.

Des réductions sont prévues :

- aux communes, pour les fêtes nationales et locales,

- aux associations d'éducation populaire (agrément Jeunesse et Sports),

- aux associations d'intérêt général pour des manifestations sans entrée payantes,

- aux associations appartenant à des fédérations ayant signé un protocole d'accord avec la SACEM.

Dans l'Ain, la délégation régionale de la SACEM gère plus de 4 500 contrats : 50 lieux de spectacles, 44 salles de cinéma, 7 radios locales, 2 000 magasins et lieux publics sonorisés, 1 600 bals, 60 concerts symphoniques, 350 spectacles de variétés, 200 kermesses et fêtes.

Elle participe à la vie musicale du département en encourageant la création et le spectacle vivant, en soutenant l'action de certaines associations.

Pour en savoir plus, contacter :

Gérard de LORIOU

délégué régional SACEM

17, bd de Brou 01000 BOURG EN BRESSE

TÉL. : 74.22.20.24

La Vie Associative

Les Donneurs de Sang

L'Amicale des donneurs de sang fêtera cette année ses vingt cinq ans. L'assemblée générale aura lieu à St-Genis le 24 février.

Cette association a été créée en février 1971 par un groupe de personnes soucieuses de sauver des vies humaines grâce au don du sang, en collaboration avec le Centre de Transfusion Sanguine de Lyon-Beynost.

Aujourd'hui, l'établissement de Transfusion Sanguine de Bourg-Fleyriat prélève 200 à 220 poches chaque année, ainsi que 160 poches aux Carrosseries Lamberet.

Le rôle de l'amicale est de recruter de nouveau donneurs, alors si vous êtes en Bonne Santé, pensez que des malades ou accidentés luttent pour survivre.

Faites le geste qui sauve !

Le Président et son Équipe.

Les Ateliers de la Danse

Cette association a pour but de faire connaître la danse rythmique, modern'jazz au plus grand nombre d'enfants : Les cours ont lieu tous les mercredis matin à la salle des fêtes de St-Genis-sur-Menthon :

- 9 h à 10 h 30 : enfants de 6 à 10 ans
- 10 h 30 à 11 h 30 : enfants de 3 à 5 ans

Nos danseuses vous donnent rendez-vous le **dimanche 23 juin 1996 à 16 h, salle des fêtes de St-Genis-sur-Menthon** pour leur gala de danse annuel.

Pour tous renseignements complémentaires :

M ^{me} BARDET Andrée :	Présidente
	Tél. : 74.25.31.75
M ^r DALY Philippe :	Trésorier
	Tél. : 74.25.10.47
M ^{me} BOISSON Françoise :	Secrétaire
	Tél. : 74.45.00.36

Le Bureau.

Le Club du 3^{ème} Age

Les membres du club se réunissent toujours le 3^{ème} mercredi de chaque mois pour jouer à leurs jeux favoris. Toutes les manifestations de l'année précédente ont été renouvelées :

- **Invitations du club «Les Blés d'Or»** de Perrex pour fêter les Rois et à son tour ce club reçoit les membres de Saint-Genis pour un après-midi détente et déguster les bugnes.

- **Au mois de mars**, le club a eu le plaisir de fêter un anniversaire de 80 ans. Il a assisté avec les clubs de Perrex et Saint-Cyr au spectacle donné par le Foyer de l'Amitié de Charnay-les-Mâcon.

- **Le 6 mai**, le club offre à tous ses membres un repas au restaurant Valette à Dommartin.

- **En juin**, voyage à Bourg-Saint-Christophe avec visite d'une production fermière et dégustation de ses produits de Pérouges. Repas à Méximieux. L'après-midi, promenade dans le parc des Oiseaux à Villars les Dombes soit par le petit train ou à pied.

- **Le 10 août**, repas amical au restaurant «La Samiane».

- **Pour la fête patronale**, confection de gaufres.

- **Le 18 octobre**, reprise des réunions avec l'Assemblée Générale à laquelle assistait Monsieur le Maire, avec l'honneur d'accueillir 5 nouveaux membres.

- **Le 25 novembre**, 220 personnes assistaient au repas pot-au-feu dans la salle polyvalente. Les clubs voisins avaient bien répondu à l'invitation. Il y a eu une bonne ambiance.

- **Le 20 décembre**, repas de Noël offert à tous les membres ainsi qu'aux personnes bénévoles qui avaient participé à la réussite du repas pot-au-feu. Monsieur le Maire y assistait également.

Tout au long de l'année le club reçoit des dons soit en espèces ou en nature ; Que tous ces généreux donateurs en soient remerciés.

Espérant pouvoir reconduire toutes ces manifestations en 1996.

Entre autres un concours de belote sera organisé le 30 mars.

Le Club.

La Cantine Scolaire de Saint-Genis

«Moi je préfère manger à la cantine...».

C'est ce que peuvent chanter les 42 enfants qui fréquentent la cantine scolaire de Saint-Genis.

Perpétuons cet air, retrouvons nous le **samedi 2 mars 1996 à la salle polyvalente** pour notre traditionnelle choucroute dansante.

Réservez dès aujourd'hui votre soirée.

Le Bureau.

La Section des Anciens Combattants de St-Cyr et St-Genis

La section a perdu à la mi-janvier, un ami sincère et bon vivant en la personne de M^r Prosper Vernoux, ancien prisonnier âgé de 82 ans.

Suite aux nouvelles dispositions prises pour certaines unités ayant participé aux opérations de l'armée des Alpes, durant la période du 10 mai au 25 juin 1940, la carte du combattant a été attribuée à M^r Hippolyte Pelus de Saint-Genis et à M^r Georges Chaffaud de Saint-Cyr. Une reconnaissance qui leur arrive bien tardivement.

Le bureau ayant décidé de leur remettre la Croix du Combattant ainsi qu'à tous les membres de la section qui n'avaient pas reçu cette distinction ; cette cérémonie a eu lieu pour le 11 novembre, après l'hommage rendu aux morts, au monument de Saint-Genis, à la stèle de la Tuilerie et au monument de Saint-Cyr.

Elle s'est déroulée à la salle des fêtes de Saint-Cyr ; 16 croix ont été remises aux membres présents, par M^r C. Greffet, Maire de Saint-Genis, M^r J.-F. Pelletier, Maire de Saint-Cyr et M^r Voisin, député.

Deux camarades âgés l'on reçue à leur domicile, ce qui porte le nombre de croix à 18.

Après le vin d'honneur, plus de 45 personnes ont participé au banquet, au restaurant «Le Saint-Cyr», dont Messieurs les Maires, ainsi que M^r Pioud, Maire honoraire de Saint-Cyr et membre de la section.

Pour les sorties avec les membres de la FNACA, c'est le musée du vin à Romanèches-Thorins qui a été choisi, et pour la friture, le restaurant Jossierand à Vésines.

La Section.



L'Hameçon

La société de pêche l'Hameçon fut créée le 6 juin 1931. Elle comptait alors environ 40 membres. C'est en 1948 que la commune de St-Genis-sur-Menthon mit à notre disposition ses lots situés au bord du Menthon. Aujourd'hui, la société compte 140 sociétaires adultes et environ autant d'enfants.

Le programme pour l'année 1996 est le suivant :

- Le 21 Janvier : Assemblée Générale à 10 heures à la salle polyvalente de Saint-Cyr-sur-Menthon.

- Le 30 Mars : Une journée «Rivière Propre» sera mise en place. Nous avons connu un grand succès l'an dernier.

- Le 16 Juin : Concours de pêche individuel le matin de 8 h à 10 h 30.

Concours à l'Américaine (2 pêcheurs) l'après-midi de 14 h 30 à 17 h.

- Le 14 Juillet : Un repas champêtre se déroulera à 12 h au stade municipal de Saint-Cyr-sur-Menthon.

- Le 17 Août : Concours de pêche réservé aux enfants de moins de 16 ans et aux sociétaires de l'Hameçon, de 14 h à 16 h 30.

Nous remercions la commune de Saint-Genis-sur-Menthon, les commerçants et artisans qui, par leurs dons, nous aident à mener à bien toutes nos manifestations.

Meilleurs Vœux à tous pour 1996.

Le Président.

Le Sou des Ecoles de St-Cyr et St-Genis

Le sou des écoles est une association à but non lucratif gérée par les parents d'élèves des écoles de Saint Cyr et Saint Genis. Son objectif est de permettre aux enfants de pratiquer des activités à caractère éducatif, sportif, culturel, social..., pendant le temps scolaire ou extra-scolaire. Ces activités sont financées soit en totalité par le Sou, soit en partie avec la collaboration d'autres associations ou avec des subventions.

Comment le Sou est-il financé ?

En début d'année les parents achètent la carte de membre actif, puis ils participent au loto en janvier, enfin la commune subventionne l'association qui reçoit aussi des dons.

Qui administre le Sou ?

Ce sont des parents d'élèves, ou d'autres personnes intéressées, élus lors de l'assemblée générale qui a lieu en début d'année scolaire et également des membres de droit : les enseignants.

Durant l'année scolaire 94-95 le Sou a proposé les activités suivantes :

- le spectacle de Noël donné par les marionnettes de la Compagnie du Rameau d'Or de Dijon, avec distribution de papillotes et de clémentines, puis distribution de jouets ou de livres dans les classes par le Père Noël.

- aménagement de la cour des maternelles à Saint Cyr par les élèves d'une SES de Meximieux.

- prise en charge des frais de déplacements pour l'activité kayak des CM à Cormoranche.

- animation d'un stand sur le thème du cyclisme à la fête cantonale à Saint Jean sur Veyle.

L'intérêt des enfants est l'objectif principal et cet objectif nous concerne tous, aussi soyez nombreux à nous soutenir lors de l'assemblée générale, lors du loto, et surtout par votre aide et votre bénévolat. N'hésitez pas à vous joindre au Sou des Écoles et à lui apporter votre énergie et vos idées.

Le bureau.

Le Comité de Fleurissement



La Société de Chasse de St-Genis

Souhaiter la bienvenue à toutes les personnes qui découvrent notre village situé sur la route de la Bresse, accueillir le passant, le visiteur, le touriste, rien n'est plus simple que de le faire avec des fleurs ; c'est ce à quoi se dépensent sans compter les bénévoles qui s'affairent tout au long de l'année sans ménagement (préparation du terrain, plantation et entretien des massifs) !

Cette année, un système d'arrosage mis en place par le président lui même à allégé la tâche ; qu'il en soit remercié.

La participation à la fête patronale et le concours de belote laissent une saine trésorerie qui contribuera cette année à divers achats (tuyaux, engrais, etc...).

Sont remerciés Monsieur le Maire et son Conseil pour leur collaboration et toutes les personnes ayant fait des dons.

Le Bureau.

A l'aube de la nouvelle année 1996,

La Société de Chasse Communale de Saint-Genis-sur-Menthon reste inchangée dans son effectif :

- 12 sociétaires et 2 actionnaires

Le 19 mars dernier nos chasseurs se réunissaient en toute sympathie pour préparer leur repas «Chevreuil» auquel tous les propriétaires de terrains étaient invités ainsi que chaque président d'association.

Nous reconduirons cette initiative le 23 mars 1996 à la salle polyvalente.

En 1996, la société envisage une installation garennière pour sauvegarder cette espèce qui est en voie de disparition.

Nous tenons à remercier les personnes chargées de la surveillance et de l'entretien de notre activité.

La société cherche à préserver l'environnement.

Le bureau.

ADAMAC

ADAMAC DO # est une association dont l'objet essentiel est l'animation musicale dans le canton de Pont-de-Veyle. Elle propose plusieurs activités.

L'école de musique propose plusieurs activités d'enseignement musical. Cette année, plus de 80 personnes, enfants et adultes, suivent les cours d'éveil musical (jeunes enfants à partir de 4-5 ans), de solfège, ou d'instruments tels que piano, orgue, clarinette, saxophone, flûte traversière, guitare, violon, batterie et xylophone. Les participants aux cours d'instruments peuvent en outre s'intégrer à l'un des deux orchestres, musique contemporaine ou musique de chambre;

La chorale Cantaveyle accueille tous les adultes aimant le chant, et donne régulièrement des concerts dans le canton et ses environs dans un répertoire varié (classique, contemporain, variété...).

ADAMAC DO # participe avec la section cantonale à l'organisation de l'activité d'éveil musical dans les écoles : plusieurs classes maternelles du canton en bénéficient cette année. Proposition a également été faite à toutes les écoles du canton d'organiser cette année des présentations d'instruments dans les classes (par les professeurs de l'école de musique).

Outre les concerts de la chorale Cantaveyle, elle organise chaque année deux animations sur le canton . Une audition permet au printemps aux élèves de l'école de musique de se produire en public.

La prochaine aura lieu le vendredi 29 mars 1996.

Enfin l'ADAMAC organise tous les ans en juin une fête de la musique dans laquelle se succèdent spectacle pour enfant, audition des élèves, et danse.

Elle aura lieu le samedi 8 juin 1996.

Le Bureau.

Pour tous renseignements, contacter :

Isabelle EMERIC, Laiz
Tél. 85.31.61.97

Daniel MOREIRA, Saint-André-d'Huiariat
Tél. 74.50.15.34

Henri PORNON, Bey
Tél. 85.31.76.01

Arnaud SEJOURNE, Crottet
Tél. 85.31.69.56

La Bibliothèque Municipale

Une année s'achève...Et voici 1996 avec ses projets.

Belle année encore pour la bibliothèque municipale qui a connu quelques changements au niveau de son équipe.

Permettez-nous de vous la présenter :

M^{mes} Ferrand Aline, Monier Arlette, Ponthus Françoise, Greffet Edith, Pasqualin Bernadette et M^r Bugnot Christian. Qu'elle soit remerciée pour son dynamisme et son dévouement.

En effet, outre leur présence lors des permanences du lundi auprès des scolaires qui restent les plus fidèles lecteurs et le samedi pour tous les administrés, ils doivent :

- préparer le passage du bibliobus,
- faire les achats de nouveaux livres avec la subvention du Conseil Municipal que nous tenons à remercier, et ensuite enregistrer, couvrir et mettre en circulation tous ces nouveaux documents qui viennent enrichir chaque année le fond de lecture.

Un choix très varié de livres vous est proposé aussi si vous ne faites pas encore partie des lecteurs assidus dépêchez-vous de venir nous rejoindre :

Le samedi de 11 h à 12 h très précises, où vous serez accueillis avec plaisir.

Notons l'étroite collaboration de l'équipe enseignante, des bénévoles et de la Municipalité qui ne peut qu'être bénéfique pour les élèves de notre commune sur le plan culturel.

Malgré l'assiduité de certains, nous déplorons le trop petit nombre de lecteurs adultes, c'est dommage.

Suite au sondage effectué en septembre 1995, l'équipe a tenu compte des réponses (une dizaine) pour le choix des enfants auprès de la BCP et des achats.

Il est encore temps de les rejoindre.

L'équipe de la bibliothèque.

La Section Lutte

Un club de lutte a été créé en septembre 1995 à l'initiative de Charles VANDAELE, président du Comité de l'Ain et entraîneur fédéral.

Pour aider au démarrage de cette activité plusieurs demandes de subvention ont été faites. Nous avons obtenu une aide financière de 2000 Frs de notre Municipalité que nous remercions ainsi qu'une aide de 3500 Frs de la Fédération Nationale de Lutte.

En effet pour pratiquer ce sport il est nécessaire de posséder une bâche et des tapis ce qui représente un investissement de départ important.

Nous avons financé l'achat de la bâche pour un montant de 12 300 Frs, les tapis nous étant prêtés par le club de Vonnas. Cet équipement bénéficie également aux enfants de l'école primaire deux fois par semaine.

Depuis le début de cette première saison notre village a déjà accueilli quelques manifestations.

Le 4 novembre 1995 nous avons organisé les championnats de l'Ain qui ont vu la victoire par équipe du club de Vonnas. Environ 60 lutteurs étaient présents venant des clubs de St Laurent, Montréal la Cluse, Vonnas et Bourg.

Le 17 novembre 1995, l'Assemblée Générale du Comité de l'Ain se tenait également à St Genis sous la présidence de Mr Christophe GREFFET, Maire. Etaient également présents, Mr Jean-François PELLETIER, Conseiller Général, Mr le Président de la Ligue du Lyonnais ainsi qu'un représentant de Jeunesse et Sports et du Comité Olympique de l'Ain. A l'issue de cette réunion un pot de l'amitié était offert par la Municipalité.



En ce début d'année un entraînement collectif a eu lieu avec la participation des clubs de Mâcon, Villefranche, Montréal la Cluse et Vonnas rassemblant une trentaine de participants, garçons et filles, poussins et benjamins.

4 jeunes lutteurs de notre club ont participé à un stage au CREPS de Mâcon du 27 au 29 Décembre.

Une compétition Interclub Poussins, Benjamins et Minimes est prévue le Samedi 20 Avril.

Depuis peu vous pouvez venir nous rejoindre le Jeudi de 19 h 30 à 20 h 30 pour pratiquer la culture physique moyennant le prix d'une licence non compétiteur.

Une douzaine d'adultes y participe déjà.

Venez nombreux pour un moment de détente dans une ambiance «sympa».

Les entraînements ont lieu à la salle polyvalente le Mercredi de 17 h à 18 h et le jeudi de 19 h 30 à 20 h 30.

Composition du bureau :

- Présidente : Mme Eliane DUCROZET
- Secrétaire : Mme Martine DAUJAT
- Trésorier : Mr Didier BEAUDET

La Section

Les Anciens Combattants d'Afrique du Nord

Les Conscrits

Le Comité local de la F.N.A.C.A. vous fait part comme chaque année de ses organisations, manifestations et cérémonies qui sont ses principales activités.

- 25 février : Pré-Congrès à Crottet
- 1^{er} Avril : Buffet Campagnard dans une belle ambiance
- 2 avril : Congrès Départemental à Lagnieu
- 8 mai : Avec les anciens 39/45 dépôt de gerbes aux monuments aux morts de St-Cyr et St-Genis
- 22 juillet : En collaboration avec les anciens, se déroule notre voyage ; le matin : visite du musée de Georges Duboeuf «Le Hameau du Vin» à Romanèche Thorins ; l'après-midi : visite à Ars du musée de cire retraçant la vie du saint curé.
- 21 août : A St Cyr dépôt d'une gerbe au monument de la Tuilerie en mémoire des fusillés
- 2 septembre : Journée détente au restaurant «Hôtel de Bresse» à Confrançon
- 23 septembre : Réunion Départementale à Ponçin
- 11 novembre : 77^{ème} anniversaire de la guerre 14/18 : défilé et dépôt de gerbes aux monuments aux morts
- 10 décembre : Assemblée Générale : compte rendu de nos activités, reprise de nos cartes d'adhérent
- 19 mars : deux camarades furent décorés
 - Gérard Griot (croix du combattant)
 - Daniel Piat (médaille commémorative)

Notre comité a effectué un don de 1000 F à la trésorerie départementale au profit des commissions juridique et sociale.

Le Comité de St Cyr - St Genis.



Famille

• **SERVICE SOCIAL du Canton de Pont-de-Veyle**
Mairie de Pont-de-Veyle (1er étage) - ☎ 85 36 23 42

• **Assistante Sociale : M^{me} LAMBERET**
(Crottet, Laiz, Perrex, Saint-Cyr-sur-Menthon, Saint-Genis-sur-Menthon, Saint-Jean-sur-Veyle)
Permanence : Lundi 9h à 12h - Mairie de Pont-de-Veyle

• **Assistante Sociale : M^{me} BOYAT-ANQUETIL**
(Pont-de-Veyle, Bey, Cormoranche-sur-Saône, Cruzilles-les-Mépillat, Grièges, Saint-André d'Huiriat)
Permanence : Lundi 9h à 12h - Mairie de Pont-de-Veyle

• **Conseillère en Economie Sociale et Familiale : M^{me} DUPORT**
Permanence : 2^{me} et 4^{me} jeudi du mois de 9h à 12h - Mairie de Pont-de-Veyle

• **Service Social : M^{me} DUCHENE**
Permanence : 2^{me} lundi du mois (matin) - Mairie de Pont-de-Veyle

Enfance

• **Service Protection Maternelle et Infantile : Puéricultrice : M^{me} RENAUD**
Permanence : 2^{me} et 4^{me} jeudi du mois de 10h à 12h - Mairie de Pont-de-Veyle

• **Crèche familiale "Les Bout'chou"**
125, Grande Rue - Pont-de-Veyle - ☎ 85 31 68 32

Logement

• **A.D.I.L.**
Tous conseils (juridique - financier-fiscal) - ADIL Bourg-en-bresse - ☎ 85 21 82 77

Emploi - Chômage - RMI

• **Val de Saône Intermédiaire** (insertion des chômeurs)
2, Grande Rue de Pont-de-Veyle à la Madeleine - 01750 Pont-de-Veyle - ☎ 85 31 08 12

• **ASSEDIC de l'AIN**
Permanence : les 2^{me} et 4^{me} mardi du mois de 9h à 16h30 - Mairie de Saint-Laurent

• **A.N.P.E.**
6, avenue du Champ de Foire - Bourg-en-Bresse - ☎ 74 23 38 77

• **R.M.I.** (renseignements en Mairie ou auprès du Service Social)
Animatrice Locale : M^{me} JAGU - ANPE - Bourg-en-Bresse - ☎ 74 23 38 77

- **Psychologue** : Mr ZAHID sur rendez-vous - Mairie de Pont-de-Veyle - ☎ 85 36 23 42
- **A.P.P. Lieu Ressources** : Mr AMARA - Montrevel-en-Bresse - ☎ 74 30 85 75
- **Mission Locale** (pour les jeunes de 18 à 25 ans)
Permanence : M^{me} BAS 4^{ème} jeudi du mois à Bâgé-le-Châtel

Malades - Handicapés - Aides aux Mères

- **Travailleuses familiales** (en cas de maladie et de grossesse)
Service des Aides aux Mères - Bourg-en-Bresse - ☎ 74 22 51 89 ou
A.E.M.I.P. Croix Rouge - Bourg-en-Bresse - ☎ 74 23 39 87
- **Service Social de la Sécurité Sociale**
Assistante sociale : M^{me} DURAND
Permanence à la CPAM - ☎ 74 45 84 78
- **Centre Psychologique Dubanchet** - 7, avenue Dubanchet - Châtillon-sur-Chalonne
Accueil tous les jours - ☎ 74 32 40 11
- Drogue - Association "Parlons-en"** - Mâcon - ☎ 85 39 16 01

Personnes âgées

- **Aides Ménagères ADAPA** - Bourg-en-Bresse - ☎ 74 22 34 10
(téléphoner directement pour obtenir les dossiers et renseignements)

Retraites

- **Caisse Régionale d'Assurance Maladie**
Permanence : 1^{er} vendredi du mois de 10h30 à 11h30 - Mairie de Pont-de-Veyle
- **ASSEDIC de l'AIN**
Permanence : les 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 9h à 16h30 - Mairie de Saint-Laurent
- **Retraites complémentaires** : CICAS - Bourg-en-Bresse - ☎ 74 21 36 64
- **Associations Caritatives**
Secours Catholique - ☎ 85 31 10 79
Croix Rouge

POMPIERS	18
S.A.M.U.	15
CENTRE ANTI-POISONS DE LYON	78 54 14 14

ETAT CIVIL 1995

NAISSANCE

DESMARIS Pierre Henry Robert Jean
GUYON Marine Céline
HEILIG Axel
MANIGAND Marion

Né le 16 mars à Mâcon
Née le 12 mai à Mâcon
Né le 17 février à Mâcon
Née le 02 avril à Viriat

DECES

BERNARD Jean-Philippe
BROYER Jules Joseph
DANJEAN Nathalie
GREFFET Abel Paul
GREFFET Armand
VERNOUX Prosper

03 août
27 avril
03 août
25 mars
23 juillet
18 janvier

MAIRIE

☎ 85 51 91 19

Heures d'ouverture :

Lundi 8h00 à 12h00
Mercredi 8h00 à 12h00

Vendredi
Samedi

13h30 à 17h00
13h30 à 16h00

Monsieur le Maire reçoit le samedi après-midi de 14h00 à 16h00

